

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-ESTEPHE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 09 AVRIL 2025

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 17
16 au moment de délibérer

Date d'envoi de la convocation : 03 avril 2025
Date d'affichage : 03 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf du mois d'avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ESTEPHE convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

Président de séance : Jean VIANDON, 1^{er} Adjoint

Présents : Michelle SAINTOUT, Jean VIANDON, Martine MANDÉ, Thomas LASSALE, Nicole GOUZIL, Jean-Pierre PAOLANTONI, Éliane ZAKA, Carmen FAUCHEY, Danielle DA ROCHA, Patricia CÉCINAS, Marc DRUESNE, Agnès CHATARD, Pierre BRAQUESSAC, Nicolas MIQUAU, Olivier MANEIRO, Romain CERVINO, Laurie LAPOULE

Absents excusés : Claude GAUZARGUES procuration à Olivier MANEIRO, Rémi DENJEAN

Secrétaire de séance : Laurie LAPOULE

DÉLIBÉRATION N° 08-09042025 :

OBJET : SALON DU LIVRE 2025 - DEMANDE DE SUBVENTION

Michelle SAINTOUT, Maire, expose à l'assemblée que depuis 2008 la commune organise un salon du livre. Celui-ci se déroule à la salle des fêtes avec un succès notoire d'année en année.

Pour 2025, le salon du livre a été programmé au dimanche 05 octobre 2025.

Le montant des dépenses relatives à l'organisation de celui-ci a été estimé à 14 710,00 € sans les frais de personnel.

Michelle SAINTOUT, Maire, propose le plan de financement prévisionnel suivant :

Estimation des dépenses :	14 710,00 €
Estimation des recettes :	
Subvention Conseil Départemental :	700,00 €
Participations diverses :	2 100,00 €
Autofinancement propre :	11 910,00 €
Total des recettes :	14 710,00 €

Après cet exposé, Michelle SAINTOUT, Maire, quitte la séance.

Monsieur Jean VIANDON, 1^{er} Adjoint, est élu président de séance. Il invite le Conseil Municipal à se prononcer sur ce plan de financement et la demande de subvention.

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative et Financière du 03 avril 2025,

Sous la présidence de Monsieur Jean VIANDON, 1^{er} Adjoint, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants (présents et représentés) :

- **APPROUVE** l'organisation d'un salon du livre en 2025,
- **VALIDE** le plan de financement de celui-ci,
- **AUTORISE** Michelle SAINTOUT, Maire, à solliciter l'attribution d'une aide du Conseil Départemental pour le financement des dépenses liées à celui-ci,
- **DIT** que le solde de l'opération sera pris en charge par la collectivité si l'aide demandée n'atteint pas le montant nécessaire à son financement.

Votants : 17 (16 + 1 procuration)		Votes exprimés : 17
Pour : 17	Contre : 0	Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,
Michelle SAINTOUT

La secrétaire de séance,
Laurie LAPOULE



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.
Acte certifié exécutoire par le Maire compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture et de son affichage et sa publication sur le site Internet de la collectivité.*